

Enfance et Petite enfance

Publié le 21/07/2023

LMV Agglomération est compétente en matière d'accueil et de gestion de la Petite enfance.

Sur le territoire, il existe 14 crèches et micro-crèches qui offrent un véritable maillage de proximité. Une politique d'éveil culturel est déployée dans toutes ces structures par les professionnels de la petite enfance qui multiplient les partenariats avec des structures telles que le réseau des médiathèques LMV, la Scène nationale La Garance, et tant d'autres avec lesquelles ils montent des projets culturels éducatifs pour le plus jeune âge.

Les multi-accueils

Ces structures ont une capacité d'accueil allant de 19 à 60 places.

Elles offrent deux types de service :

- **L'accueil régulier (crèche)**

La procédure : les familles créent un dossier de pré-inscription en ligne, en précisant le ou les lieux souhaités, ainsi que la date d'entrée. Les demandes sont ainsi centralisées. Des commissions d'admission sont organisées entre avril et juin, ou lorsque des places se libèrent.

La famille qui obtient une place signe un contrat qui tient compte des jours et créneaux horaires souhaités, ainsi que des absences.

Le tarif horaire est calculé en fonction des revenus et de la composition de la famille.

- **L'accueil ponctuel (halte-garderie)**

L'inscription se fait directement auprès de la directrice. L'accueil n'est pas régulier et se fait en fonction des places disponibles, en essayant de satisfaire un maximum de familles.

Il n'y a pas de contrat car pas de réservation, mais le tarif est identique à celui de l'accueil régulier.

Les micro-crèches

Ces structures ont une capacité d'accueil de 10 places chacune. Au nombre de deux, elles forment un réseau dirigé par la même Directrice. Les services proposés aux familles sont les mêmes qu'en multi accueil. Leur « petite taille » permet une implantation rapide, de proximité, sur des sites dépourvus de modes d'accueil collectif et où la construction d'un établissement plus important n'est pas immédiatement envisageable.

L'accueil individuel

Les Relais Petite Enfance (RPE) concernent l'accueil au domicile d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s par les services de PMI du Conseil départemental. Pour valoriser, accompagner et promouvoir ce type d'accueil complémentaire de l'accueil collectif, la communauté d'agglomération gère trois relais petite enfance.

Ils offrent un maillage territorial au travers de plusieurs sites d'accueil et permettent ainsi de satisfaire la demande et les besoins du territoire.

Les RPE aussi déplient une politique d'éveil culturel en s'appuyant sur des professionnels de la petite enfance et des intervenants extérieurs.

